



Table des Matières

1. GÉNÉRALITÉS	2
1.1. Définition	2
1.2. Champ d'application.....	2
2. PARTICIPATION	2
2.1. Critères d'admission	2
2.2. Tableaux.....	2
2.3. Catégories d'âge (♫).....	2
2.4. Surclassement.....	2
2.5. Coaching.....	2
3. INSCRIPTION	3
3.1. En simple	3
3.1.1. Refus de sélection	3
3.2. En double	3
3.3. Forfaits.....	3
4. CONFECTION DES TABLEAUX	4
5. ÉCHÉANCIER (♫)	4
6. GESTION TECHNIQUE	5
7. VOLANT (♫)	5
8. TROPHÉES et DOTATIONS	6
9. PARTENARIAT LIGUE	6
10. FINANCEMENT	6
10.1. Frais d'inscriptions(♫).....	6
10.2. Restauration.....	6
10.3. Produits divers.....	6
11. OFFICIELS TECHNIQUES	6
11.1. Juge Arbitrage.....	6
11.1.1. Désignation.....	6
11.1.2. Indemnités.....	6
11.1.3. Déplacements	6
11.1.4. Restauration et Hébergement.....	6
11.2. Arbitrage	7
11.2.1. Désignation.....	7
11.2.2. Indemnités.....	7
11.2.3. Déplacements	7
11.2.4. Restauration et Hébergement.....	7
12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION	7
13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION	8
14. DÉCLARATION SUR POONA	8
15. AIDE-MÉMOIRE	8



1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne Jeunes simple et double est une compétition attribuant les titres régionaux dans les disciplines de simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX).

Dans les catégories : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior

Avec pour objectifs :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition, aussi nommée : "**Bretagne Jeunes**"

La gestion du Championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, établit les sélections, tableaux et classements et tranche les éventuels litiges en accord avec le Comité Directeur de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs autorisés à jouer en jeunes (de minibad à juniors) pour la saison en cours.

2.2. Tableaux

Le Championnat de Bretagne verra s'opposer les joueurs* dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).

Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés en 5 séries : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

2.3. Catégories d'âge

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

2.4. Surclassement

Les surclassements ne seront possibles que sur autorisation de la Commission Ligue Jeunes et/ou du Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional et les joueurs concernés devront disputer les trois tableaux dans une seule catégorie d'âge.


2.5. Coaching

Dans les tableaux Poussins et Benjamins, le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé.

Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Dans les autres tableaux, les règles habituelles concernant le conseil aux joueurs s'appliquent normalement.

*** Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire.**

 : *Ce symbole indique de consulter le document « A1-JeunesDispositionsSaison » pour un complément d'informations*

	Compétitions	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Jeune/Compétitions nombre de pages : 8 + 1 annexe
--	--------------	--	--

3. INSCRIPTION

À la date du Bretagne jeune, aucun jeune (titulaire et hormis les jeunes sélectionnés aux compétitions nationales ou internationales) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi (jeune ou sénior) sous peine de sanction prise par les instances concernées.

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 à 3 tableaux (un tableau de simple et/ou un tableau de double et/ou un tableau de double mixte).

3.1. En simple

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, le secrétariat établit un mois avant la date de la finale une sélection qui comprend :

- Pour les poussins, benjamins, minimes et cadets : les joueurs exemptés des manches qualificatives auxquels s'ajoutent les joueurs qualifiés dans l'ordre du classement régional jeunes afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.
- Pour les juniors : les membres de Pôle France ou Pôle Espoir et les joueurs participant au Championnat de France Juniors.

La sélection est complétée sur la base du CPPH afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.

Cette sélection est communiquée aux clubs concernés, aux responsables départementaux et sous la forme d'une convocation, aux joueurs, qui doivent confirmer leur présence ou leur absence auprès du secrétariat de la Ligue. Peuvent alors s'inscrire les 16 joueurs sélectionnés titulaires et remplaçants, de chaque catégorie d'âge, mais des inscriptions libres sont également ouvertes. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 12 dans une catégorie, les joueurs seront retenus selon 3 critères dans l'ordre ci-dessous :

- 1- la sélection établie par le secrétariat de la Ligue
- 2- le Classement Régional Jeunes
- 3- le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Un joueur de la liste des remplaçants, dans l'attente de savoir s'il intègre le tableau peut s'inscrire à un autre tournoi en prévenant impérativement l'organisateur de ce tournoi qu'il devra se rétracter si sélectionné pour le championnat de Bretagne jeunes. Une fois sélectionné, il ne pourra pas jouer sur un autre tournoi s'il refuse la sélection.

3.1.1. Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires.

Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates, sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors ou participation à un tournoi jeunes international.

3.2. En double

Les tableaux de doubles se déroulent sur inscriptions libres.

Peuvent s'y inscrire tous les joueurs respectant les critères définis dans l'article 2, qu'ils soient retenus en simple ou pas.

Ces inscriptions pourront se faire jusqu'à J-9 avant la compétition, chaque tableau de double comprenant au maximum 12 paires.

Si le nombre de paires inscrites est supérieur au nombre de places disponibles, **seront d'abord retenues les paires victorieuses d'une poule Elite lors des manches de doubles du Trophées Régional Jeunes**, puis chaque tableau sera complété jusqu'à 12 paires maximum sur la base de l'addition des moyennes des deux joueurs dans la discipline concernée.

La sélection définitive est ensuite validée, diffusée auprès du responsable régional, des responsables départementaux et des clubs concernés. Les responsables départementaux doivent enfin tenir informés les joueurs retenus ou non de leur situation.

3.3. Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

À défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois. En cas de récurrence, la suspension pourra être portée à 6 mois. Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.



4. CONFECTION DES TABLEAUX

Le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant).

Les têtes de série et les têtes de poule seront désignées sur la base de ce CPPH.

Pour la catégorie Poussin, les têtes de séries seront désignées par le responsable du dispositif d'entraînement régional et/ou la Commission Ligue Jeunes.

Dans la mesure du possible, des séparations par provenance tant pour les clubs que pour les comités départementaux doivent être mises en œuvre au moment du tirage au sort en vue de la constitution des tableaux. Cinq tableaux sont ouverts dans chaque catégorie d'âge : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Chaque tableau comprend 12 joueurs (ou 12 paires) réparti(e)s en 4 poules de 3 avec un seul sortant par poule.

Les joueurs (ou paires) qualifié(e)s s'affrontent en demi-finales puis en finale. Il n'y a pas de match pour la troisième place. Un(e) seul(e) joueur (paire) est donc qualifié(e) afin de limiter le nombre de matchs joués par jour et sur le week-end par les joueurs engagés sur les 3 tableaux. Les joueurs inscrits sur un seul tableau peuvent donc ne disputer que deux matchs. Le nombre de sortants par poule pourra être augmenté en fonction des catégories d'âge et des disciplines, à condition de respecter les règlements en vigueur (nombre de matchs par joueur par journée) et si cela ne pénalise pas l'organisation de la compétition (horaires de fin des matchs le samedi soir et le dimanche après-midi).

Nombre de joueurs	Format du tableau	Nombre de sortants
12 :	4 poules de 3	1 sortant par poule
11 :	1 poule de 3 et 2 poules de 4	1 sortant par poule & le meilleur 2 nd des poules de 4
10 :	2 poules de 3 et 1 poule de 4	1 sortant par poule et le 2 nd de la poule de 4
9 :	3 poules de 3	1 sortant par poule et le meilleur 2 nd
8 :	2 poules de 4	2 sortants par poule
7 :	1 poule de 3 et 1 poule de 4	2 sortants par poule
6 :	2 poules de 3	2 sortants par poule
De 3 à 5 :	Poule unique	
De 1 à 2 :	Non joué	

5. ÉCHÉANCIER (U)

L'échéancier sera confectionné par le Juge Arbitre à J-6.

L'échéancier de la compétition devra prendre la forme suivante :

- le samedi, tous les matchs de simple jusqu'aux quarts de finale inclus, puis tous les matchs de mixte jusqu'aux finales incluses (**horaires cadres : 10h00 / 20h00**).
- le dimanche, tous les matchs de double jusqu'aux quarts de finale inclus, puis toutes les demi-finales et finales des tableaux de simples et de doubles (**horaires cadres : 09h00 / 18h00**).

Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant).

La confection des tableaux et de l'échéancier doit prendre en compte les horaires cadres.

Des modifications à cet échéancier théorique ne pourront être apportées qu'après accord du juge arbitre et du responsable régional et/ou responsable commission jeunes



6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

L'agenda devra respecter la chronologie suivante :

- mercredi J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- vendredi J-9 à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- lundi J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au club organisateur et au secrétariat de la Ligue.

Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
 - Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir un point de rassemblement pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.
 - L'organisateur doit prévoir la mise en place de solutions de scoring : scoreurs bénévoles, scoring par les perdants et/ou gagnants de matchs précédents...
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- retour du fichier informatique au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12h00. Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

7. VOLANT

Tous les matchs se disputeront avec des **volants plumes homologués**.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque.

Au-delà, les joueurs devront fournir les volants au partage.

La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes sur présentation d'une facture. Le montant maximal de l'aide est calculé selon les bases évoquées dans le document « A1-JeunesDispositionsSaison aux compétitions jeunes »

Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques boîtes du volant officiel qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête (possibilité de demander les volants au partenaire de la Ligue).

Le type et la marque des volants utilisés devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement Saison 2021-2022	Règlement adoption : Juin 2021 entrée en vigueur : 01/09/2021 validité : permanente secteur : Jeune/Compétitions nombre de pages : 8 + 1 annexe
--	--------------	--	--

8. TROPHÉES et DOTATIONS

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes seront obligatoirement récompensés.

Les récompenses (trophées, coupes ou médailles) des Champions de Bretagne devront être étiquetées ou gravées afin de porter la mention « Champion de Bretagne » ainsi que la saison sportive et la catégorie d'âge concernée. Ces récompenses sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton, qui les fera livrer au club organisateur la semaine précédant la compétition à l'adresse qui aura été préalablement communiquée.

Elles pourront être complétées par d'autres récompenses à l'initiative et à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés **par le biais d'un lot d'accueil par exemple** à l'initiative et à la charge du club organisateur.

9. PARTENARIAT LIGUE

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire :

- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.
- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions (cf document « A1-JeunesDispositionsSaison ») du Championnat de Bretagne Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue à l'issue du Championnat.

Ces frais d'inscription reviendront à la Ligue qui attribuera une subvention au club organisateur

10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion du Championnat de Bretagne Jeunes lui resteront entièrement acquis.

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Les Juges Arbitres du Championnat de Bretagne Jeunes sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Certifié, au minimum.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

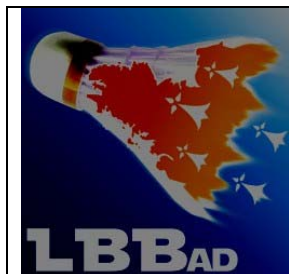
L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juges Arbitres sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

11.1.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration et d'hébergement des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.



11.2. Arbitrage

11.2.1. Désignation

Si la Ligue n'organise pas de stage ou d'examen sur la compétition, le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

11.2.2. Indemnités

En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, ces frais seront à la charge de cette dernière. Sinon, les frais d'arbitrage resteront alors totalement à la charge du club organisateur.

11.2.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

11.2.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration et d'hébergement des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

L'utilisation de chaises d'arbitre est obligatoire. (Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

L'attribution du Championnat de Bretagne Jeunes se fait sur candidature, tous les clubs de la Ligue peuvent postuler directement auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. Ils doivent déposer leur dossier pour le 30 septembre au plus tard.

A défaut de candidature satisfaisante, l'ouverture d'une **nouvelle période de 1 mois** sera proposée pour recueillir de nouveaux candidats.

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation du championnat de Bretagne jeunes est fixé par le cahier des charges ci-dessous :

Manches	CBJ
Disciplines	Simple, Double et Mixte
Tableaux	25
Joueurs	240
Matches	375
Terrains	12

Le club organisateur devra disposer au moins de 12 terrains de doubles, dans une ou deux salles, sur 2 jours.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.

Pour les poussins, les matchs se disputeront sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 m au centre).

Il est souhaitable de disposer au minimum de **300 places** en tribune dans la salle.

Le meilleur dossier sera retenu eu égard à la **compétence dans l'organisation de tournois** et en fonction de la **qualité des infrastructures et services proposés, à l'accueil, aux motivations.**

La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité.

C'est le Comité Directeur de la Ligue qui votera pour savoir quel dossier/club sera retenu.



13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION

Le club organisateur doit :

- Envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.
- Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date du championnat au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, au juge arbitre de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir une buvette suffisante pour les deux jours en fonction du nombre de personnes attendues (évalué à peu près à 500 personnes).
- Prévoir un lot d'accueil pour tous les participants.
- Assurer la restauration (et l'hébergement éventuel) des officiels convoqués par la CLOT.
- Proposer des contacts pour l'hébergement des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?).
- Assurer la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion logiciel, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge- Arbitre désigné.
- Prévoir des scoreurs au minimum pour les phases finales (dimanche).
- Utiliser des chaises d'arbitres (possibilité d'utiliser celles mises à disposition par la Ligue de Bretagne)
- Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre à la Ligue pour inviter quelques élus).
- Se tenir à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteraient.
- Renvoyer le dimanche soir de la fin de la compétition le fichier des résultats au secrétariat de la Ligue.
- Information dans les mêmes délais de la presse sportive et régionale.

14. DÉCLARATION SUR POONA

La ligue établira la demande d'autorisation de compétition sur Poona.au plus tard trois mois avant la date du championnat de Bretagne Jeunes

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales, du classement régional jeunes et des tableaux.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer les résultats

15. AIDE-MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : en juin
- Candidature des clubs : dès la parution du calendrier & du règlement
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur de novembre
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date du championnat)
- Invitation et plan envoyés au secrétariat de la Ligue 4 semaines avant le championnat.
- Date limite d'inscription (date de réception) : J-9
- Tirage au sort : J-6 avec prise en compte du CPPH à la date de la sélection pour les TDS
- Diffusion des convocations et informations du club organisateur : J-6
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue (vainqueurs et finalistes) : J+1